

Image not found or type unknown



Résiliation d'assurances auto

Par **didoumanaho**, le **25/03/2008** à **13:29**

Faute d'avoir payé ma cotisation m'a résilié au mois de novembre 2007 , seulement je n'ai pas reçu la lettre recommandée, ils me demandent maintenant de régler la totalité des mois alors que je n'ai été assurée que jusqu'au mois de novembre, ont ils le droit de réclamer toute la somme?

Merci de me répondre

Par **jeetendra**, le **26/03/2008** à **11:31**

bonjours, il suffit malheureusement d'une echeance impayée en assurance pour qu'il y ai mise en demeure d'avoir à regulariser et à défaut resiliation, puis reglement des echeances restantes au besoin par la voie judiciaire, courage, cordialement